

Image not found or type unknown



Mandat d'exclusivité et vente en direct

Par **SophiaK**, le **07/06/2022** à **21:46**

Mes parents vendent un appartement et ont eu recours à une agence pour un mandat d'exclusivité, cependant je suis intéressée par le bien. Nous voudrions savoir si dans le cas où l'acquéreur est un des enfants du vendeur, s'il est possible de rompre le mandat d'exclusivité et vendre le bien directement

Par **Visiteur**, le **07/06/2022** à **22:05**

Bonjour,

L'exclusivité est souvent d'une durée de 3 mois.

Donc vos parents le résilient et ensuite vous vendent le bien.